

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente de ma décision de mettre fin à mon abonnement à la Carte Forum Illimité. Compte tenu de vos conditions générales d'abonnement, je suis arrivé.e au terme de mon engagement. Il est entendu que ma résiliation sera effective dès la fin du mois en cours si ma demande est réceptionnée par le Forum des images jusqu'au 10 (inclus) du mois. Si ma demande est reçue après le 10 du mois en cours, la résiliation sera effective à la fin du mois suivant.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de la présente résiliation et de m'en confirmer la date effective.

DATE : SIGNATURE :

Coordonnées de l'abonné(e) (à remplir en lettres capitales)

Mr Mme Nom* : Prénom* :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de votre carte d'abonnement* :

Adresse e-mail* :

* information à renseigner obligatoirement

L'adresse mail (ou à défaut l'adresse postale) est obligatoire afin que le Forum des images puisse accuser réception de la demande de résiliation.

A RETOURNER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ

- à déposer aux caisses du Forum des images

ou

- à envoyer par courrier postal à cette adresse :

Forum des images – service de l'accueil – 2 rue du cinéma – 75001 Paris

Ce formulaire de résiliation à la Carte Forum Illimité est applicable uniquement aux détenteurs de la Carte Forum Illimité payée par prélèvements mensuels. La résiliation ne peut être effective qu'à l'issue de la période d'engagement minimum de 12 mois (ou toute autre durée d'engagement liée à une opération promotionnelle exceptionnelle spécifiée dans les conditions générales d'abonnement au moment de la souscription de l'abonnement). Conformément aux dispositions de l'article 5-1 de nos conditions générales d'abonnement toute demande de résiliation reçue par le Forum des images (par courrier simple ou déposée en caisse) jusqu'au 10 (inclus, cachet de la poste faisant foi) du mois en cours sera effective dès la fin du mois en cours. Toute demande reçue après le 10 du mois en cours sera effective à la fin du mois suivant. La Forum des images s'engage à confirmer par email envers tous les abonnés à la Carte Forum Illimité faisant part de leur demande de résiliation, pour leur communiquer la date effective de la résiliation de leur abonnement. Le-s prélèvement-s correspondant au-x mois où la Carte Forum Illimité est active restent dûs, même passée la date de résiliation effective.